



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT AVIS DE CONVOCATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Claude Fortin, directeur général et secrétaire trésorier de la susdite municipalité;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Agapit tiendra une séance extraordinaire le 26 août 2019 à 19h, à la salle du conseil municipal au Complexe des Seigneuries, situé au 1080 avenue Bergeron,

Ordre du jour :

1. Constatation de la validité de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des comptes du mois de juillet.
5. Pavage de la piste cyclable, phase 2 – Octroi du contrat à Construction BML, division Sintra inc.
6. Pavage piste cyclable – Offre de services pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Saint-Agapit, ce 23^e jour du mois d'août 2019.

Claude Fortin, directeur général et secrétaire trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

Séance extraordinaire le 26 août 2019 à 19h

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Agapit, MRC de Lotbinière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis ci-dessus conformément à la loi en affichant, une copie le 23 août 2019 à chacun des endroits suivants, savoir : site internet de la municipalité et bureau municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23e jour du mois d'août deux mil dix-neuf.

Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier